Ville de Saint-Hyacinthe
Technopole agroalimentaire

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 765

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **4 août 2025**, le Conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NUMÉRO 765** visant à augmenter d'une somme de 2 500 000 $ le montant constituant le fonds de roulement.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication. Toute personne intéressée peut le consulter au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 5 août 2025.

Crystel Poirier, LL.L, OMA
Greffière